

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

26 avril 2010

CRÉATION DES MAISONS D'ASSISTANTS MATERNELS - (n° 2445)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 33

présenté par  
Mme Bello, Mme Billard, Mme Fraysse, M. Gremetz, M. Muzeau  
et les membres du groupe de la Gauche démocrate et républicaine

-----  
**ARTICLE PREMIER**

Supprimer l'alinéa 8.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le dernier alinéa du nouvel article L. 424-2 n'étant pas conforme au droit du travail français, les auteurs de cet amendement en demandent la suppression.